

# Compte rendu de la séance du 10 juillet 2019

Total élus en exercice : 41

Total présents : 23

Total votants : 27

**Absents ayant donné pouvoir** : 4 CHESNEAU Ludovic, a donné pouvoir à LABORIE Joël, VISSAC Fanny a donné pouvoir à GRAS Benoît, SABOT Joëlle a donné pouvoir à PORTAL Sabrina, BROS Séverine a donné pouvoir à BACHELLERIE Alain.

**Absents excusés**: 1 BOUSQUET Daniel

**Absents** : 11 ALCHEM Roger, BARTHELEMY Frédéric, CARRIER Stéphane, DANIAS Christian, DUMAS Christine, DUMAS Christophe, GASTON Alain, JULIEN Alain, MARTINEZ Bernard, THEROND Bernard, THEROND Philippe, VASLIN Thierry, VIALA Cédric.

Les élus observent une minute de silence en mémoire de M. Roland CORNET, maire d'Ytrac et président de l'association des maires du Cantal, et de M. Jean-Louis CHADEFaux, adjoint au maire d'Anglard-de-Saint-Flour et conseiller communautaire récemment disparus.

## Attribution des travaux de réseaux EU/EP/AEP et voir secteur RD 48 - rue du Dr Mallet et bourg

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux de réseaux EU/EP/AEP et voirie, secteur RD 48 - Rue du Docteur Mallet et dans le bourg de Neuvéglise, lancé le 27 mai 2019, 3 offres ont été reçues.

Les élus suivent l'analyse effectuée par le maître d'œuvre (Sud-Infra) et valident l'offre la mieux-disante selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation, celle de l'entreprise Marquet SAS, avec un montant total de 432 419,56€ HT, dont 377 598,45€ HT pour la part communale. En effet, une partie des travaux concerne le SIAEP de Neuvéglise, avec lequel une convention de groupement de commande a été signée pour cet appel d'offres.

*M. Sébastien ROUX ne prend pas part au vote, il y a donc 26 votants pour cette question*  
Pour : 23 Contre : 2 Abs : 1

## Révision des tarifs des cantines

Le conseil municipal décide de poursuivre l'augmentation graduelle amorcée en 2017 pour arriver à une participation commune/famille équivalente. Il est également précisé que le Restaurant "relais de l'Épie", prestataire de service pour les repas des élèves d'Oradour, a annoncé une augmentation de ses tarifs à la rentrée des classes.

A partir du 1er septembre 2019, les tarifs adoptés sont les suivants:

- Ecole de Neuvéglise (cantine municipale) = 2,90€/repas (pour rappel, 2,80€ actuellement demandés)
- Ecole d'Oradour (prestataire « Relais de l'épie ») = 3,30€/repas (3,20€ actuellement demandés)

Les élus approuvent également les modifications ainsi induites et toutes celles qui s'avèreront nécessaires dans les documents de communication adressés aux parents d'élèves pour la rentrée des classes 2019-2020 (livret d'accueil, règlement, dossier administratif...);

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

## Révision des tarifs et des modalités de tarification du service garderie

Le tarif de garderie est resté le même depuis 2017 (0,70€/demi-heure). A compter de la rentrée des classes 2019-2020, il y aura désormais 2 tarifs appliqués pour répondre aux critères de la CAF (partenaire financier du service porté par la commune) visant à renforcer l'équité entre les usagers par une meilleure prise en compte des ressources des familles dans les tarifs grâce à l'introduction d'un calcul basé sur le quotient familial CAF ou MSA de chaque foyer:

- Un tarif de 0,70€/demi-heure pour les familles dont le quotient familial CAF ou MSA se situe entre 0 et 1049 €;
- un tarif de 0,80€/demi-heure pour les familles dont le quotient familial CAF ou MSA est au dessus de 1 049€.

Les élus approuvent également les modifications ainsi induites et toutes celles qui s'avèreront nécessaires dans les documents de communication adressés aux parents d'élèves pour la rentrée des classes 2019-2020 (livret d'accueil, règlement, dossier administratif...);

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

## Autres décisions

- Les élus autorisent le Maire à signer une convention d'occupation du stade Fillon et de ses équipements avec Saint-Flour Communauté, la Ville de Saint-Flour, l'Etoile Sportive de Neuvéglise, L'Association "Union Sportive Sanfloraine" (U.S.S.) de Football, L'GJ Planèze-Truyère Football.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

- Validation de la proposition de convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne destinée à définir les modalités de préservation, d'entretien, de suivi et de mise en valeur du site des mares du dolmen à Sériers, situées sur la commune de Neuvéglise-sur-Truyère, dans un intérêt général et dans le respect de la valeur écologique et paysagère du site.

Pour : 26 Contre : 1 Abs : 0

- Approbation de la modification de + 1300,88€ HT du contrat de maîtrise d'œuvre de Sud Infra Environnement pour les travaux concernant les réseaux et voirie secteur RD 48 - rue du Dr Mallet et dans le bourg de Neuvéglise, pour ajuster les honoraires sur le montant des travaux, maintenant que l'analyse des offres a été effectuée.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

- Sollicitation de Saint-Flour Communauté pour instituer un droit de préemption urbaine sur les parcelles YC 112 et YL 18.

Pour : 26 Contre : 0 Abs : 1

- Adhésion à la convention de groupement de commande à intervenir avec Saint-Flour Communauté dans le cadre de la nécessité de création du document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune de Neuvéglise-sur-Truyère; Bernard MAURY est désigné pour participer au comité de pilotage dédié au projet.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

- Approbation des conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 6 mai 2019, concernant le transfert de la compétence relais petite enfance de la ville de Saint-Flour à la Communauté de Communes, l'évaluation de la charge transférée et détermination des attributions de compensation 2019.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

- Approbation du versement d'un complément de subvention de 50€ à l'association « Sieujac en fête », correspondant à une bonification omise.

Pour : 27 Contre : 0 Abs : 0

### **Épicerie**

Madame le Maire présente le résultat de l'étude de marché commandée par la commune suite à la fermeture du commerce en mai dernier. Madame le Maire précise que le local situé place Albert est privé et que l'activité épicerie l'était également. L'étude conclue a la viabilité d'une épicerie de proximité (2 emplois) et apporte notamment des précisions sur la zone de chalandise, le potentiel de chiffre d'affaire et le panier moyen.

Le conseil municipal, très conscient de l'utilité d'une épicerie de proximité, a décidé de faire faire cette étude pour accompagner d'éventuels candidats au redémarrage d'une activité épicerie sur le bourg de Neuvéglise et tient cette étude à la disposition des porteurs de projets.